Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée

Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses

Band: 4 (2012)

Heft: 1: Intergénérationnel : la solidarité entre jeunes et vieux mise à l'épreuve

Artikel: Un retour à l'ancien système injuste et antisocial des primes de risque? En aucun cas, écrit Otto Piller : les personnes âgées ne sont pas les facteurs de coûts du système de santé

Autor: Piller, Otto

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-813814

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un retour à l'ancien système injuste et antisocial des primes de risque? En aucun cas, écrit Otto Piller

Les personnes âgées ne sont pas les facteurs de coûts du système de santé

Faire payer aux personnes âgées des primes d'assurance maladie plus élevées? Lorsque j'ai entendu parler de cette proposition, je me suis demandé si elle devait réellement être prise au sérieux. Avant toute chose, je pense qu'une telle proposition est complètement hors de propos. Aucune majorité n'approuvera sa mise en œuvre au Parlement – et certainement pas non plus au sein de la population, dans le cadre d'une consultation par référendum dont l'issue serait aussi sûre que 2 et 2 font 4! Pourquoi?

Souvenons-nous: avant l'introduction de l'assurance maladie obligatoire en 1996, des primes dites «de risque» étaient payées. Les personnes âgées payaient des primes d'assurance maladie beaucoup plus élevées que les jeunes et les femmes payaient plus que les hommes, car la maternité engendrait des coûts plus élevés chez les femmes. C'était une situation impossible et injuste. Ainsi, à l'époque avec un bon salaire, je payais deux fois moins de primes que mon père et ma mère, qui devaient se contenter de l'AVS pour vivre. C'est pour mettre fin à cette situation antisociale et injuste que la nouvelle loi a mis en place les mêmes primes pour les femmes et les hommes adultes.

«Les chiffres attestent clairement que la majorité des personnes âgées ne sont pas des facteurs de coûts dans le système de santé.»

Otto Piller, président de Curaviva Suisse

Photo: màd

Plus d'un million de retraités ne vivent que de l'AVS

On a beaucoup de mal à comprendre que de plus en plus de gens affirment que nos retraités génèrent, d'une part des coûts plus élevés, mais sont d'autre part tout à fait en mesure de payer des primes plus élevées.

Nous savons aujourd'hui qu'en règle générale les deux dernières années de la vie génèrent des frais de maladie élevés. Un enfant atteint de leucémie, qui meurt tragiquement, engendre, très jeune, des coûts élevés. Un fumeur qui décède à 50 ans à peine d'un cancer du poumon pèse très lourdement sur la caisse maladie pendant plusieurs années. Et le retraité qui souffre à 90 ans d'une insuffisance cardiaque et décède a généré pendant deux ans à la fin de sa vie des coûts plus élevés. Mais auparavant, ce retraité a payé pendant plus de 80 ans ses primes d'assurance maladie et n'a très souvent bénéficié de prestations que dans le cadre de la franchise. Il a ainsi également cotisé pour le patient atteint du cancer du poumon et pour l'enfant souffrant de leucémie. C'est ainsi que fonctionne le principe de solidarité à la base de nos assurances sociales!

«Il semble évident qu'une proposition aussi antisociale sera bientôt reléguée au fond d'un tiroir.»

Actuellement, plus de 1,6 million de personnes bénéficiaires d'une rente AVS vivent en Suisse. Près de 600'000 personnes perçoivent en plus une rente du deuxième pilier. Plus d'un million de retraités ne vivent donc que de l'AVS. Parmi eux, 180'000 perçoivent une prestation complémentaire. Enfin, 90000 personnes âgées seulement vivent actuellement dans des établissements pour l'hébergement de longue durée et n'entrent que pour une faible part dans les coûts de la santé. Des études montrent qu'au cours des dix dernières années, les coûts des soins stationnaires ont proportionnellement beaucoup moins augmenté que l'ensemble des dépenses de santé.

Les chiffres attestent clairement que la majorité des personnes âgées vivent plutôt dans l'ombre et ne sont pas des facteurs de coûts dans le système de santé. Pourtant, les chefs des caisses d'assurance maladie, qui disposent généralement de revenus élevés, veulent que nos seniors passent encore plus à la caisse? Il serait en fin de compte plus raisonnable et plus juste d'exiger des primes en fonction des capacités financières. Ainsi par exemple, un retraité qui ne perçoit que l'AVS paie à Zurich une prime d'assurance maladie aussi élevée qu'un millionnaire de la «Côte dorée» zurichoise. Et il faudrait à l'avenir modifier le système au détriment des retraités qui ne touchent que l'AVS? – «Non mais ça va?!» Une chose me console toutefois: la loi sur l'assurance maladie stipule que les assureurs maladie doivent mettre en œuvre l'assurance conformément aux décisions politiques. Ils ne peuvent heureusement pas imposer des règles. Il semble donc évident qu'une proposition aussi antisociale sera bientôt reléguée au fond d'un tiroir. Et c'est bien ainsi. ●

L'auteur: Otto Piller est président de Curaviva Suisse. De 1997 à 2003, il a été directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).